

# ***Mairie de HAUCOURT***

## **SEANCE DU 24 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le 24 mars à 19 heures et 30 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Haucourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents** : Mesdames **AUGUSTE** Pascale, **BERNARDIN** Audrey, **LAMBERT** Stéphanie, et Messieurs **BAILLON** Michel, **DEBARGE** Mathieu, **INGLARD** Laurent, **LEFEBVRE** Bruno, **PROASKAT** Jean-Luc

**Absents excusés** : Monsieur **LE CLEZIO** Yvon qui a donné procuration à Monsieur **INGLARD** Laurent, Madame **PINCHOT** Patricia et Monsieur **SURY** Pascal

Date de Convocation : 10 mars 2016

Date d'affichage de la convocation : 10 mars 2016

Date d'affichage du compte rendu : 31 mars 2016

Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du 4 février 2016

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter deux nouveaux points ; l'avis sur le schéma communautaire de mutualisation de la Communauté de Communes de la Picardie Verte et la défiscalisation du SIEAB, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**Secrétaire de séance** : Madame **AUGUSTE** Pascale

### **Compte Administratif 2015 :**

Monsieur le Maire fait lecture du Compte Administratif 2015 qui présente les résultats suivants :

#### **FONCTIONNEMENT**

Résultat reporté 2014 :	+ 307 705.21 €
Fonctionnement Dépenses :	86 017.28 €
Fonctionnement Recettes :	112 581.02 €

Résultat de clôture excédent de : 334 268.95 €

#### **INVESTISSEMENT**

Résultat reporté 2014 :	+28 075.57 €
Investissement Dépenses :	29 625.10 €
Investissement Recettes :	18 780.92 €

Résultat de clôture excédent de : 17 231.39 €

Le Conseil Municipal l'approuve et le vote à l'unanimité.

### **Compte de Gestion 2015 :**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 dressé par le Receveur.

## **Affectation de résultat 2015 :**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2015 qui présente :

- un excédent de fonctionnement de **334 268.95 €** décide d'affecter la somme de **334 268.95 €** au compte 002 excédent de fonctionnement reporté
- Un excédent d'investissement de **17 231.39 €** décide d'affecter la somme au compte 001 excédent d'investissement reporté

## **Défiscalisation de notre contribution au budget incendie du SIEAB**

Monsieur Le Maire rapporte au Conseil Municipal la note présentée par le Président du SIEAB, le 9 mars 2016 au Conseil Syndical Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne (SIEAB) concernant la contribution des communes au budget annexe du SIEAB relatif à la compétence incendie, et à l'intérêt pour les communes adhérentes d'opter pour la défiscalisation totale de leur contribution, eu égard :

- à l'évolution du financement de cette compétence dans un avenir proche
- à la fin proche des travaux de mise en conformité de la défense incendie
- à la fin proche du remboursement des emprunts contractés pour cette opération et à la nécessité d'anticiper, dès à présent, sur les conséquences prévisibles de la loi NOTRE sur le fonctionnement futur du syndicat avec l'exercice obligatoire de la compétence eau potable par les communautés de communes ou d'agglomération auxquelles nous appartenons.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la note présentée par le Président du SIEAB au conseil syndical du 9 mars 2016, du montant de la contribution communale à fiscaliser pour 2016 pour la compétence incendie, décide de ne pas défiscaliser cette contribution pour l'année 2016.

## **Vote des taxes :**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taxes de la commune pour l'année 2016 et de voter les taux comme suit :

	Taux 2015	Taux 2016	Bases	Produit
TH	9.96 %	9.96 %	119 700€	11 922€
TF	9.32 %	9.32 %	63 600€	5 928€
TFNB	23.28 %	23.28 %	15 100€	3 515€
CFE		0 %	200€	0€
TOTAL				21 365€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces taux.

## **Subventions diverses 2016 :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer les subventions aux associations suivantes :

- Comité des fêtes 2 610 €
- UMRAC 80 €
- ODCE coop. scolaire Crillon activités 150 €
- Centre social (personnes âgées) 200 €
- S.P.A. 100 €
- Sporting Club Songeonais 80 €
- Association pour la conservation des calvaires 50 €
- Amis de l'école de Crillon 150 €
- Collège de Marseille en Beauvaisis (Rose du Dadès) 80 €

## **Budget Primitif 2016 :**

Monsieur le Maire fait lecture du Budget Primitif 2016 :

Fonctionnement Dépenses/Recettes : 453 892.00 €

Investissement Dépenses/Recettes : 220 000.00 €

Le Conseil Municipal l'approuve et le vote à l'unanimité.

## **Avis sur le schéma communautaire de mutualisation de la Communauté de Communes de la Picardie Verte**

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme de collectivités Territoriales,

Vu l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 5 novembre 2015 validant le rapport d'étape relatif au « Schéma de Mutualisation », transmis au Préfet de l'Oise,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2015 créant :

- La plateforme communautaire des moyens et des services (PFMSC),
- La plateforme spécifique « gravillonnages »,
- La plateforme de dématérialisation des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 janvier 2016 autorisant le Président à compléter et conforter le Schéma Communautaire de Mutualisation par :

- le contrôle des hydrants,
- La téléphonie,

(Ces deux éléments seront mutualisés sous la forme d'un regroupement de commandes.)

Considérant que le Schéma Communautaire de Mutualisation doit être soumis à l'avis des conseils municipaux des communes, lesquels disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer par un avis simple (à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable),

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour :

- Emettre un avis favorable sur le schéma Communautaire de Mutualisation de la Communauté de communes de la Picardie Verte.

la séance est levée à 21 heures 15